

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

ID : 076-247600588-20220628-20220628\_2-DE



# **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ANNEE 2021**

En application du décret n°2015-182 du 30 décembre 2015

**Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date 28 juin 2022**



12, avenue Jacques Anquetil - 76260 EU

Tél : 02 27 28 20 87 - Fax : 02 35 50 92 29

[www.villes-soeurs.fr](http://www.villes-soeurs.fr)

[contact@villes-soeurs.fr](mailto:contact@villes-soeurs.fr)

## SOMMAIRE

I.	<b>PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>	3
II.	<b>COMPETENCES EXERCEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET ORGANISATION GENERALE DU SERVICE</b>	5
III.	<b>LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES</b>	6
	<i>III.1 COLLECTE</i>	6
	<i>III.2 LA PRE-COLLECTE</i>	9
	<i>III.3 TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES</i>	10
IV.	<b>LES DECHETS MENAGERS RECYCLABLES</b>	15
	<i>IV.1 ORGANISATION DE LA COLLECTE</i>	15
	<i>IV.2 TRI ET VALORISATION</i>	16
	<i>IV.3 COMMUNICATION - PREVENTION</i>	19
	<i>IV.4 LA PRE-COLLECTE</i>	20
V.	<b>LES DECHETERIES COMMUNAUTAIRES</b>	21
	<i>V.1 DECHETERIE COMMUNAUTAIRE D'AULT</i>	22
	<i>V.2 DECHETERIE COMMUNAUTAIRE DU TREPORT</i>	26
	<i>V.3 DECHETERIE COMMUNAUTAIRE DE BEAUCHAMPS</i>	30
	<i>V.4 POINT DE DEPOT DES DECHETS VERTS DE CRIEL SUR MER</i>	34
	<i>V.5 TOTAL DES 3 DECHETERIES COMMUNAUTAIRES ET DU POINT DEPOT DECHETS VERTS</i>	36
VI.	<b>LES COLLECTES SPECIFIQUES</b>	42
	<i>VI.1 COLLECTES EN PORTE A PORTE</i>	42
	<i>VI.2 AUTRES COLLECTES ET OPERATIONS DIVERSES</i>	44
VII.	<b>INDICATEURS FINANCIERS</b>	46
VIII.	<b>PERSPECTIVES</b>	47

## I. PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Créée le 31 décembre 1999, la Communauté de Communes Interrégionale de Gros Jacques était composée de six communes, trois appartenant à la Seine-Maritime (Eu, Le Tréport et Ponts-et-Marais) et trois au département de la Somme (Mers-les-Bains, Oust-Marest et Saint Quentin Lamotte) représentant 20 693 habitants.

Le 31 décembre 2002, 12 autres communes sont venues rejoindre la Communauté de Communes. Il s'agit des communes d'Allenay, Ault, Beauchamps, Bouvaincourt-sur-Bresle, Dargnies, Friaucourt et Woignarue situées dans la Somme et des communes d'Etalondes, Flocques, Incheville, Longroy et Millebosc situées en Seine-Maritime.

Les communes de Buigny-les-Gamaches et Embreville ont adhéré à la Communauté de Communes le 31 décembre 2004.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, la ville de Gamaches a rejoint la communauté de communes portant à 21 le nombre de communes.

En juin 2009, la Communauté de Communes Interrégionale de Gros Jacques change de dénomination pour devenir la Communauté de Communes Bresle Maritime (CCBM).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, 7 nouvelles communes rejoignent la communauté de communes (Baromesnil, Criel sur Mer, Le Mesnil Réaume, Melleville, Monchy sur Eu, Saint Pierre en Val et Saint Rémy Boscrocourt). Un changement de dénomination est aussi réalisé, la Communauté de Communes Bresle Maritime devenant la Communauté de Communes des Villes Sœurs (CCVS) qui regroupe désormais 28 communes pour 36 979 habitants (population municipale au 01/01/2021).

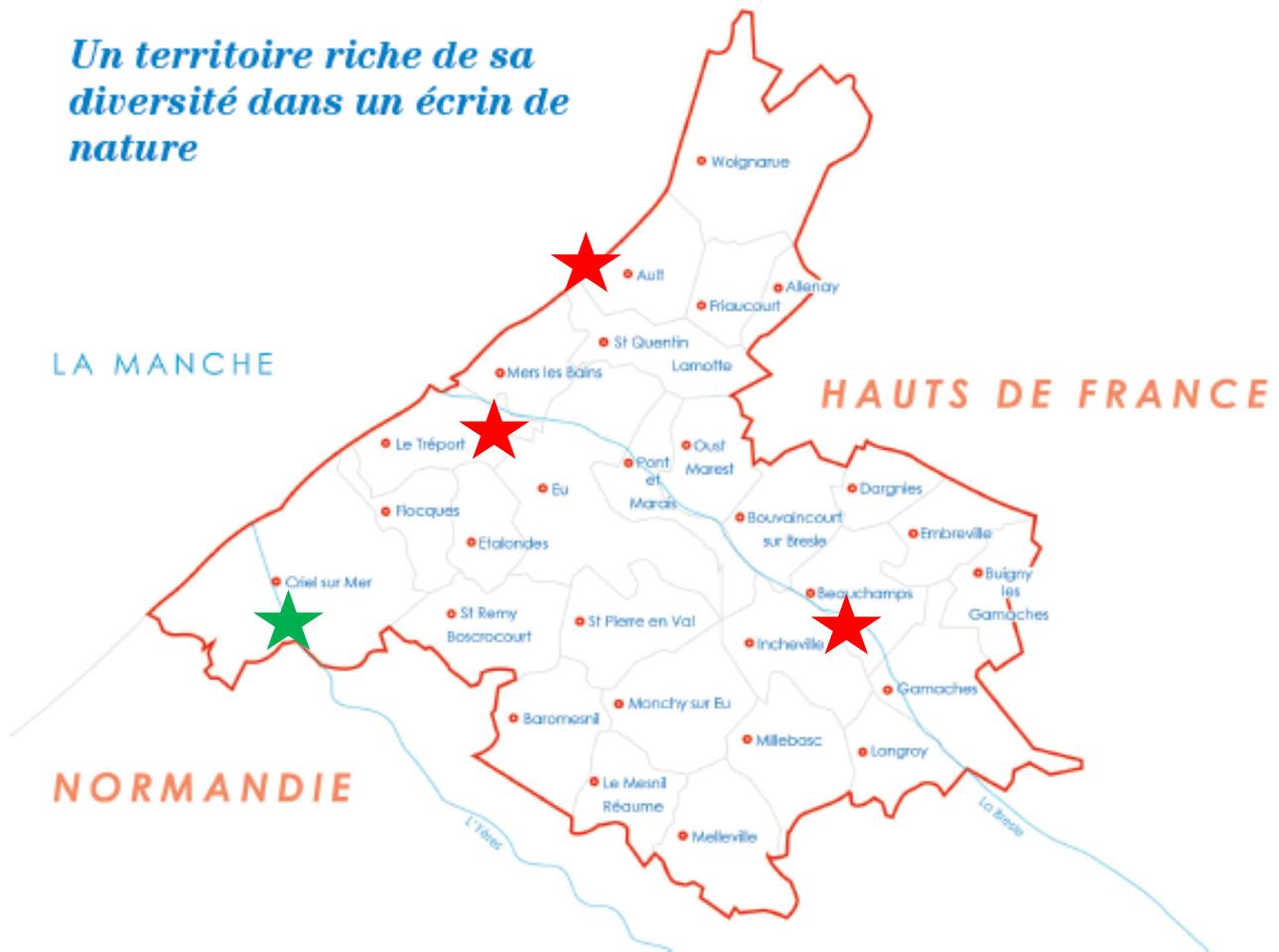
**Les données présentées dans ce rapport 2021 (période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021) concernent les 28 communes de la Communauté de Communes des Villes Sœurs.**

Localisation de la communauté de communes



## Carte du territoire

*Un territoire riche de sa  
diversité dans un écrin de  
nature*



 Déchèteries

 point dépôt déchets verts

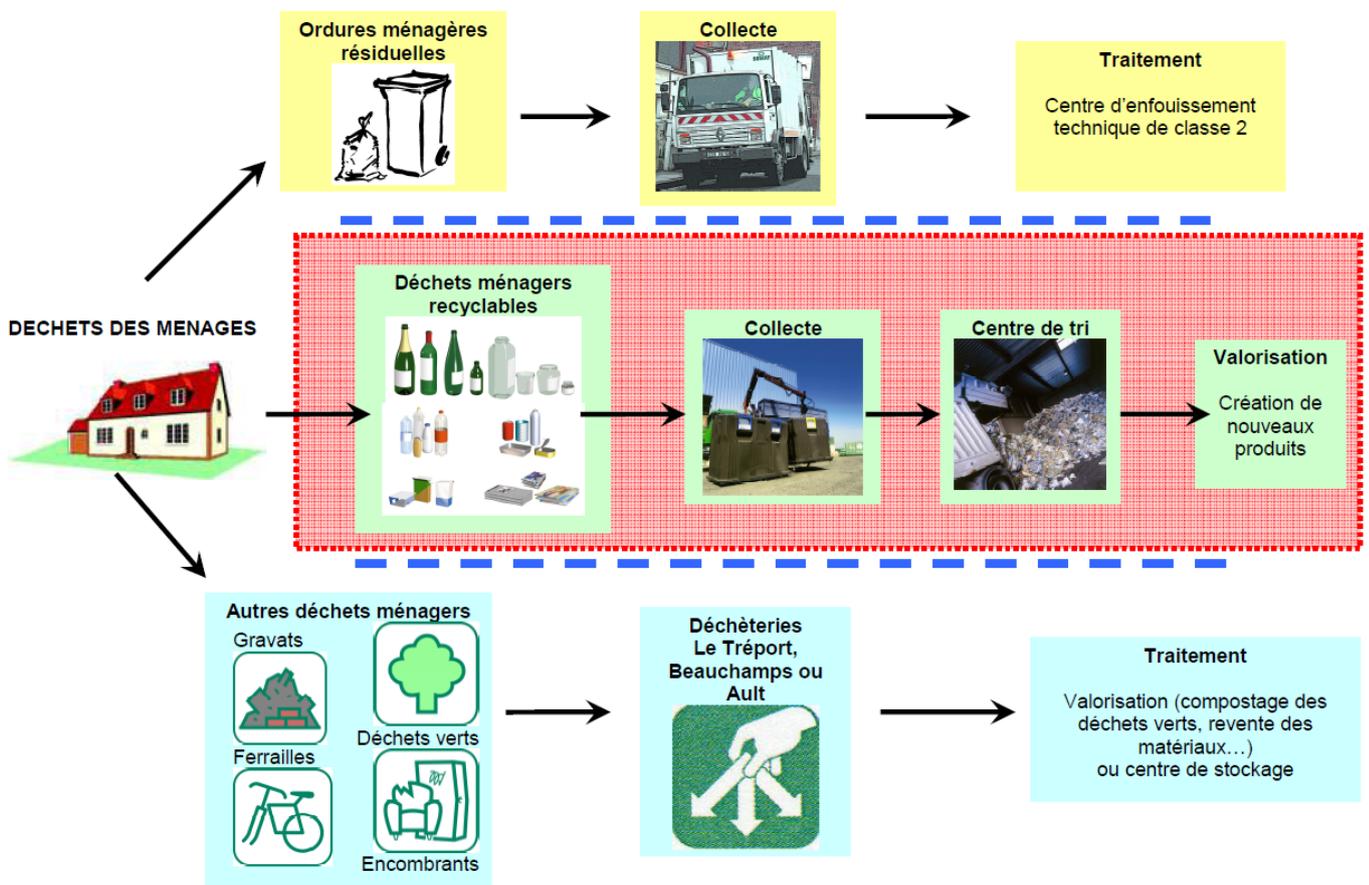
## II. COMPETENCES EXERCEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET ORGANISATION GENERALE DU SERVICE

La Communauté de Communes a pris la compétence **Collecte, Transport, Stockage, Tri et Traitement des Déchets Ménagers** au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Cette compétence était auparavant assurée par différents syndicats ou directement par les communes.

En 2021, cette de compétence concerne :

- la collecte des ordures ménagères sur les 28 communes,
- le traitement des ordures ménagères pour l'ensemble des communes,
- la mise en place du tri sélectif sur les 28 communes,
- la collecte des encombrants, déchets verts sur une partie du territoire,
- la fourniture, la mise en place et la maintenance de bacs roulants pour les 28 communes,
- la gestion des déchèteries communautaires d'Ault, de Beauchamps et du Tréport et du point de dépôt des déchets verts de Criel sur Mer.

### Schéma d'organisation générale d'élimination des déchets ménagers



## III. LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

D'après la définition formulée par l'ADEME, les ordures ménagères résiduelles représentent les déchets restants après les collectes sélectives.

### III.1 COLLECTE

#### Organisation du service de collecte

En 2021, les 28 communes sont collectées en porte à porte par un prestataire : la société IKOS ENVIRONNEMENT. Ce marché public de collecte a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée de cinq ans reconductible une fois deux ans.

Au cours de l'année 2021, 6 véhicules (5 bennes OM, 1 mini benne OM) ont été mobilisés. Environ 135 000 km ont été parcourus. 1 camion-grue pour collecter les conteneurs enterrés OM (environ 27 000 km/an)

Afin d'être en conformité avec la R437 (recommandation de la CNAM relative à la collecte des déchets), une mini benne ordures ménagères effectue la collecte dans les impasses et autres sites difficiles d'accès (points noirs de collecte).



La Communauté de Communes possède au Tréport une zone de transfert. La mise en place et l'évacuation de la benne est assurée par l'entreprise IKOS Environnement dans le cadre du marché de gestion des déchèteries.

Les ordures ménagères entreposées sur ce site proviennent de la collecte assurée par la mini benne.

Ces déchets sont stockés dans un caisson de 30 m<sup>3</sup> avant d'être dirigés par camion vers le centre de valorisation des déchets IKOS ENVIRONNEMENT de Fresnoy-Folny (76).

## Fréquence de collecte

Les ordures ménagères sont collectées au minimum une fois par semaine dans les communes. Le **calendrier de collecte 2021** indiquant la fréquence de collecte ainsi que le jour de collecte est détaillé dans le tableau ci-dessous :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	Criel sur Mer* Eu* Flocques Le Tréport* Mers-les Bains	Criel sur Mer* Eu* Gamaches* Le Tréport* Melleville Millebosc	Ault Baromesnil Beauchamps Bouvaincourt-sur- Bresle Incheville Le Tréport* Mers-les-Bains* Oust-Marest Saint Quentin Lamotte	Étalondes Eu* Le Tréport* Ponts-et Marais Saint Rémy Boscrocourt	Eu* Gamaches* Le Tréport* Longroy Mers-les-Bains*
Après-midi (à partir de 11h30)	Allenay Friaucourt Woignarue		Buigny-les- Gamaches Dargnies Embreuille		Le Mesnil Réaume Monchy-sur-Eu Saint Pierre en Val

\*selon secteur

Des collectes supplémentaires ont aussi lieu les samedis et/ou dimanches sur certaines communes et à certaines périodes de l'année.

La collecte des conteneurs enterrés s'effectue les lundis, mercredis, vendredis et samedis. Des collectes supplémentaires sont aussi réalisées le dimanche en juillet et août (et exceptionnellement pour d'autres dimanches).

Lors des mois de juillet et août, les communes enterrées du Tréport, Mers Les Bains et Eu ont été collectées tous les jours (soit C7). La pression des estivants sur le tonnage des déchets est de plus en plus importante. (quelques communes débordaient)

### **Tonnages collectés en 2021**

Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles collecté en 2021 s'est élevé à **11 804.8 tonnes**. Par rapport à l'année 2020, cela représente une baisse de 0.33 % soit 38.7 tonnes.

En 2021, le **coût de collecte des ordures ménagères (hors investissement) est de 1 081 342 € TTC**

Cela représente un coût moyen de **92 € à la tonne** et de **30 € par habitant**.

Le tonnage collecté des ordures ménagères est resté stable entre 2020 et 2021, de même que son coût.

Il est cependant important de souligner :

- Le tonnage des ordures ménagères collecté en porte à porte des ordures ménagères a diminué de 188.6t soit 1.82%
- Le tonnage des ordures ménagères collecté en apport volontaire a augmenté de 150 tonnes soit de +10%

Les restaurateurs du Tréport et de Mers les Bains fonctionnent majoritairement avec les colonnes enterrées. Les communes estivales enregistrent des chiffres à la hausse au niveau touristique se traduisant par des tonnages en apport volontaire d'ordures ménagères de plus en plus élevés.

### III.2 LA PRE COLLECTE

Depuis 2008, l'ensemble des foyers est équipé de bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères. Dans un souci de simplicité et de réduction des coûts, seuls 2 volumes de bacs ont été retenus.

- Chaque foyer dispose d'un **bac roulant de 120 litres**. Il est adapté pour un foyer de 4 personnes collecté une fois par semaine. Un second bac roulant peut être mis à disposition dans certains cas (foyers de 5 personnes ou plus collecté 1 fois par semaine).
- Pour les points de collecte collectifs, des **bacs de 660 litres** sont installés.

La totalité du parc de bacs roulants de la Communauté de Communes représente environ 20 000 bacs roulants.

Pour la maintenance des bacs roulants (vol, casse...) et l'équipement de nouveaux foyers, des bacs roulants sont disponibles aux bureaux de la CCVS. Les usagers doivent venir les retirer à nos bureaux, uniquement le vendredi matin de 9 à 12 heures.

En 2021, la CCVS a fait l'acquisition de 500 bacs roulants de 120 litres et 50 bacs de 660 litres pour un montant de 17 452 € TTC.

Depuis 2014, la Communauté de Communes a également mis en place des **conteneurs enterrés** destinés à collecter les ordures ménagères résiduelles. 49 conteneurs de 5m<sup>3</sup> sont installés sur les communes de Ault, Criel sur Mer, Eu, Flocques, Le Tréport, Longroy et Mers les Bains.

1 600 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en 2021 soit 13.55 % (12% pour le résultat de l'année précédente) du tonnage total d'ordures ménagères résiduelles.



### III.3 TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Pour l'année 2021, l'ensemble des ordures ménagères collectées sur le territoire de la Communauté de Communes, soit 11 804 tonnes, a été déposé au centre de valorisation des déchets IKOS ENVIRONNEMENT de Fresnoy-Folny (76). Les déchets sont déposés dans une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) certifié ISO 9001 et ISO 14001. Le marché de collecte a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée de cinq ans reconductible une fois deux ans.

Le montant du **traitement des ordures ménagères résiduelles** s'est élevé à **1 192 178 € TTC** soit **101 € par tonne** et **32 € par habitant**.

**Au final, 2 273 520 € ont été dépensés pour assurer la collecte et le traitement des ordures ménagères résiduelles (hors investissement de pré-collecte) Cela représente 193 € TTC par tonne et 61 € par habitant.** Pour rappel, ces chiffres étaient de 2 182 890 € TTC en 2020 soit 184 € par tonne et 58 € par habitant. L'augmentation constatée s'explique par la hausse de la TGAP (+12 € HT/tonne).

#### Descriptif du processus de traitement des ordures ménagères

(extrait du rapport d'activités 2020 d'IKOS)

##### A. Le mode bioréacteur

L'installation initiale de valorisation des déchets par méthanisation en cellules a été reclassée en ISDND (installation de stockage des déchets non dangereux), qui assure actuellement la valorisation des OM ainsi que celle des encombrants.

La requalification de l'installation de valorisation des déchets par méthanisation en cellules et de l'installation de stockage des terres non dangereuses en installation de stockage de déchets non dangereux assure les bénéfices suivants :

- ④ Une réduction significative des impacts via une **concentration sur une seule zone** du CVD,
- ④ Une concentration des charges opérationnelles sur une unique installation,
- ④ Une **optimisation** de la production, du captage, de la collecte et de la valorisation du biogaz,
- ④ Une **limitation des impacts** notamment olfactifs via le mode d'exploitation en mode bioréacteur,
- ④ Une limitation des risques notamment incendie,
- ④ Une diminution globale des émissions de gaz à effet de serre par rapport à une exploitation classique.

Par ailleurs, l'ISDND est exploitée **en mode bioréacteur avec valorisation énergétique et thermique du biogaz**.

Par définition, le mode bioréacteur d'une ISDND se différencie d'un mode conventionnel par :

- La mise en place d'un **système de captage du biogaz à l'avancement**, dès le début de la production de biogaz ;
- L'équipement d'un système de **recirculation** des lixiviats ;
- L'aménagement d'une **couverture étanche** au plus tard six mois après la fin de sa période d'exploitation.

Cette technique d'exploitation confère au mode bioréacteur un **gain environnemental substantiel** par rapport au mode conventionnel. Il se caractérise par :

- Une **accélération de la stabilisation** des déchets par épuisement de leur potentiel de dégradation (10 à 15 ans contre plus de 20 ans pour une installation conventionnelle) ;
- Une **réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'odeurs** par la mise en place d'un confinement rapide après exploitation : jusqu'à 90 % du biogaz produit est capté ;
- Une **réduction de la quantité de lixiviats** générés par le CVD en évitant les infiltrations d'eau de pluie au sein des casiers exploités ;
- Une **baisse de la charge organique** des lixiviats ;
- Une **optimisation du potentiel de valorisation énergétique** du biogaz du CVD avec un captage du biogaz accru pour une meilleure production d'énergies renouvelables.

Il s'agit donc d'une **gestion optimisée** des processus biologiques, chimiques et physiques impliqués dans l'évolution des déchets.

### *B. Principes et règles d'exploitation*

L'installation de stockage suit un plan général d'exploitation qui organise la valorisation des déchets ultimes en une subdivision de casiers découpés en alvéoles d'exploitation de surfaces inférieures à 2 500 m<sup>2</sup>. À ce jour, le CVD a exploité 17 casiers sur la zone principale ISDND 1. L'exploitation du 2<sup>ème</sup> casier de l'ISDND 2 a démarré en mars 2018, entraînant ainsi la fermeture du casier précédent. L'équipe opérationnelle n'exploite qu'une seule alvéole à la fois, ce qui permet de limiter l'exposition des déchets à la pluie, d'optimiser leur compactage et de limiter les nuisances.

Les casiers sont conçus de manière à assurer :

- Un **drainage gravitaire des lixiviats** dans le fond des casiers jusqu'au point de pompage ;
- Un **drainage des eaux** de ruissellement autour des casiers ;
- Un **drainage du biogaz** dans les casiers et un captage par aspiration ;
- Un **contrôle** de l'humidité et de la température dans le massif de déchets (au travers des analyses sur le biogaz et les lixiviats) ;
- Un système de **réinjection des effluents** dans les casiers afin d'optimiser la réaction de méthanisation.

Les casiers sont constitués de barrières d'étanchéité, passives et actives, avec les caractéristiques techniques et prescriptions réglementaires spécifiques. Elles visent à protéger le sol et le sous-sol.

La couverture des casiers est **étanche** (étanchéité par géomembrane, conformément aux préconisations de l'arrêté ministériel en vigueur) de manière à **optimiser le captage du biogaz**, et limiter les nuisances environnementales.

Ils sont aménagés avec un **dispositif imperméable** dénommé « Barrière de Sécurité Passive » assurant une protection du sol, du sous-sol et des eaux souterraines et regroupant :

- En fond de casier :
  - Une couche de matériaux de perméabilité inférieure ou égale à  $1.10^{-9}$  m/s sur au moins 1 mètre d'épaisseur et une couche de perméabilité inférieure ou égale à  $1.10^{-6}$  m/s sur au moins 5 mètres d'épaisseur ;
- En flanc de casier :
  - Une couche de matériaux de perméabilité inférieure ou égale à  $1.10^{-9}$  m/s sur au moins 1 mètre.



Une seconde barrière de sécurité, dite « active », vient en complément pour renforcer le dispositif. La pièce maîtresse de cette sécurité active est une « géomembrane » étanche surmontée d'un complexe drainant. Ce complexe permet la récupération des « lixiviats », c'est à dire des eaux de pluie entrées en contact avec le déchet.



Figure : Barrière de sécurité passive

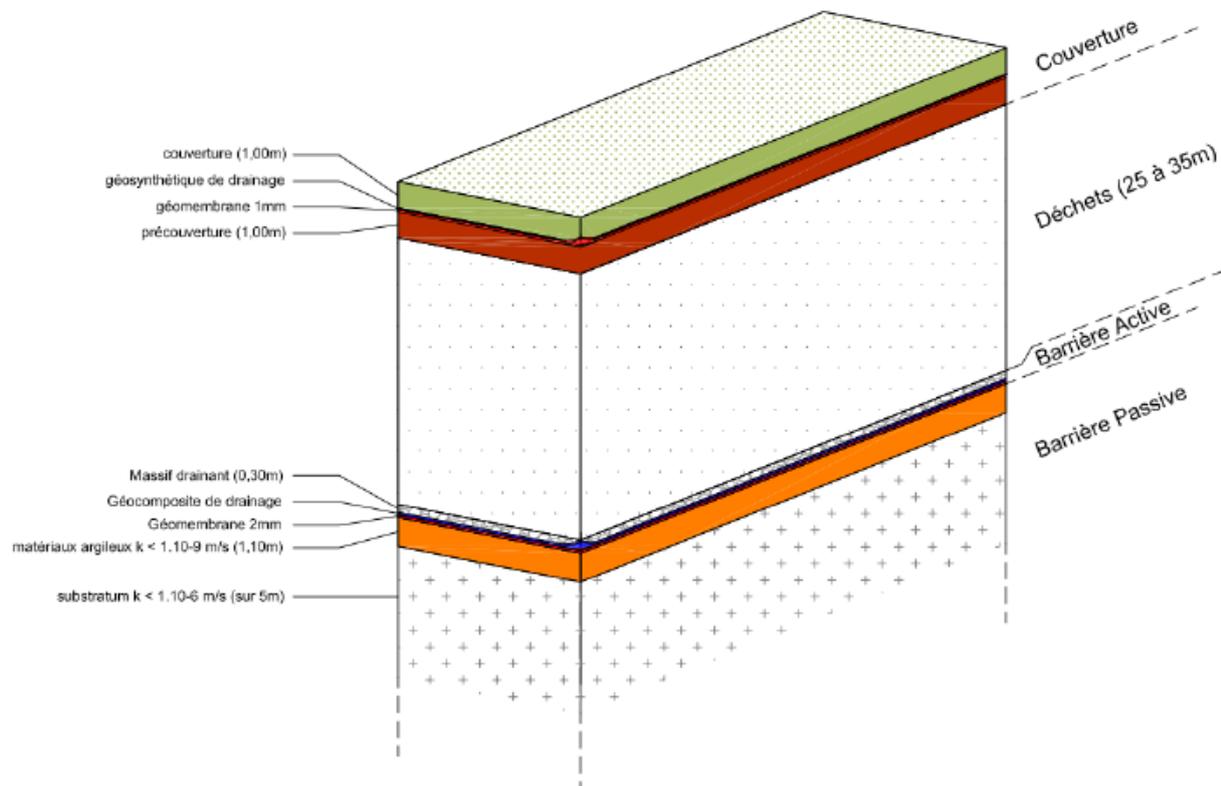


Figure : Barrières d'étanchéité des casiers

La mise en place des déchets est effectuée par blocs afin de limiter les émissions diffuses et la production de lixiviats. Chaque casier est équipé de réseaux de captage du biogaz, horizontal et provisoire à l'avancement (drains opérationnels pendant la durée de l'exploitation pour capter les premières productions) et vertical et définitif (puits biogaz et drains périphériques) et d'un réseau de collecte acheminant la production vers les organes de valorisation.

Pendant et après l'exploitation du casier, un suivi opérationnel (incluant notamment un réglage des réseaux) permet d'optimiser le captage, la collecte et in fine la valorisation énergétique. Le suivi de la performance de valorisation énergétique est géré directement sur l'unité de valorisation du biogaz (production de biogaz valorisée, rendement énergétique...).

Le casier en exploitation est recouvert de manière hebdomadaire par une couche de matériaux adaptés ne présentant pas de risque d'envols et d'odeurs. Cette couche sert également à limiter les risques d'incendie ainsi que la production de lixiviats.

Ces couvertures limitent les envols, le dégagement d'odeurs, ainsi que la présence des animaux opportunistes (rongeurs et oiseaux).

### C. Valorisation énergétique

Les OMR sont mélangées aux DAE (déchets d'activités économiques, ou DIB) ainsi qu'aux encombrants, l'ensemble du flux étant déposé dans des structures étanches, appelées casiers. Les encombrants et DAE, bien qu'ayant un potentiel de méthanisation plus faible que les ordures ménagères, apportent à la fois support et structure pour une bonne activité biologique. Ils contribuent ainsi à la **dégradation de la fraction organique de façon optimale**.

IKOS Environnement étant **productrice de biogaz**, elle fait appel à un prestataire implanté sur le site de Fresnoy-Folny pour le **valoriser en électricité**. Ce prestataire, VERDESIS, est une filiale d'EDF.

Le biogaz émis par la dégradation des OMr, riche en méthane (CH<sub>4</sub>), est épuré afin d'en éliminer les éléments indésirables, pour protéger le moteur (vapeur d'eau, H<sub>2</sub>S, etc.).

Le gaz est ensuite valorisé en électricité par un moteur de 750 KW et 3 turbines de 250 KW.



De plus, début 2018, le CVD s'est équipé d'une **plateforme de traitement des biogaz par charbons actifs imprégnés**.

Le traitement sur charbon actif imprégné (CAI) consiste à adsorber l'H<sub>2</sub>S sur un média filtrant et le transformer sous forme solide par le biais d'une réaction chimique.

La **qualité du biogaz valorisé est ainsi améliorée**, permettant ainsi d'augmenter sensiblement la production d'électricité.

Le fonctionnement du moteur et des turbines produit de la « chaleur fatale » : il s'agit de la chaleur inévitable produite par le procédé. Si cette chaleur n'est pas valorisée, elle se disperse sans aucune valorisation.

IKOS Environnement possède sur son site une unité de méthanisation CAPIK, 100 % organique (lisiers, boues de station d'épuration, fruits et légumes, etc.). Les déchets qui rentrent dans cette unité produisent du biogaz, qui est valorisé en électricité, mais également en un résidu appelé « digestat » riche en carbone et azote, destiné à servir d'amendement aux terres agricoles. La **chaleur fatale produite par l'unité de cogénération y est récupérée** et utilisée pour sécher le digestat, chauffer les cuves de méthanisation à 37°C ainsi que les cuves d'hygiénisation.



#### *D. Gestion et contrôle des rejets du site*

Des procédures et instructions d'exploitation garantissent le respect de la réglementation en vigueur ainsi qu'une parfaite maîtrise de nos impacts sur l'environnement.

L'ensemble des paramètres d'exploitation, notamment les flux de déchets, les résultats des contrôles des effluents, sont transmis à l'Inspection des Installations Classées dans les rapports trimestriels.

De plus, le rapport d'activité annuel fait l'objet d'une présentation aux membres de la CSS (Commission de Suivi de Site) composé de représentants des communes riveraines, des associations locales, des administrations régissant l'exploitation du CVD, de l'exploitant et de représentants de l'entreprise.

Afin de vérifier l'absence d'impact sur l'environnement de notre site, les différents éléments suivants sont suivis et contrôlés en permanence :

- Eaux souterraines : des piézomètres ont été installés au fur et à mesure de l'extension du site, en amont et en aval du sens d'écoulement de la nappe phréatique souterraine. Les données de ces piézomètres sont contrôlées selon les fréquences définies par l'arrêté préfectoral du 17/08/2017
- Eaux pluviales de ruissellement : le site dispose de 3 bassins destinés à recueillir les eaux pluviales, pour une contenance totale de 6 660 m<sup>3</sup>. Avant rejet dans la nature, ces eaux sont analysées quotidiennement et mensuellement
- Lixiviats : les lixiviats sont collectés dans les points bas des casiers, puis sont dirigés dans un Bio-Réacteur à Membranes (BRM) afin de les traiter par ultrafiltration, nanofiltration puis un traitement final par unité charbon actif. Les eaux traitées sont ensuite stockées dans des bassins et rejetées dans le milieu naturel après avoir effectué les analyses nécessaires.
  
- Rejets atmosphériques : des rondes d'odeurs quotidiennes sont effectuées aux alentours du site pour vérifier l'absence de biogaz dans l'air. Les rejets atmosphériques au niveau des torchères et du Transvap'O sont contrôlés régulièrement pour s'assurer du respect des seuils fixés dans l'arrêté préfectoral.

### *E. Application de la TGAP*

Le site de traitement de Fresnoy-Folny est certifié ISO 14001 et le biogaz est valorisé à plus de 75%.

De plus, le mode de traitement, pour les Ordures Ménagères comme pour les encombrants, est considéré comme un bioréacteur, au titre de l'arrêté ministériel du 15 février 2016 relatif aux ISDND. En effet, il répond aux points suivants :

- Les déchets sont stockés et traités dans un casier équipé dès sa construction des équipements de captage du biogaz et de recirculation des lixiviats,
- La durée d'utilisation du casier est inférieure à 18 mois,
- L'installation est équipée d'un dispositif de valorisation du biogaz mentionné dans l'arrêté préfectoral d'autorisation,
- Le casier est équipé au plus tard six mois après la fin de sa période d'exploitation d'une couverture d'une épaisseur minimale de 0,5 mètre et d'une perméabilité inférieure à  $5 \cdot 10^{-9}$  m/s au plus tard six mois après la fin d'exploitation de la zone exploitée.

Le site de traitement bénéficie ainsi de la plus forte réfaction possible de TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) pour une ISDND : 18 € HT / tonne pour l'année 2020.

Pour l'année 2021, la TGAP a été fixée par la Loi de Finances à 30 € HT / tonne.

## **IV. LES DECHETS MENAGERS RECYCLABLES**

La Communauté de Communes est chargée d'assurer la collecte des déchets ménagers recyclables (verre, bouteilles en plastique, emballages métalliques, emballages cartonnés, papiers).

En 2018, la Communauté de Communes des Villes Soeurs a signé avec l'éco organisme agréé ADELPHÉ le Contrat pour l'Action et la Performance CAP 2022 (barème F) pour une durée de 5 ans afin de bénéficier de soutiens financiers pour la mise en place de la collecte sélective.

En effet, en vertu du décret n°92-377 du 1er avril 1992, tout producteur qui, à titre professionnel, emballe ou fait emballer ses produits en vue de leur mise sur le marché national, est tenu de pourvoir à l'élimination des déchets qui proviennent de l'abandon par les ménages de ces emballages.

A défaut d'y satisfaire par ses propres moyens, le producteur peut déléguer la réalisation de son obligation à une société agréée par les pouvoirs publics (ADELPHE ou CITEO), moyennant le versement d'une contribution financière.

Ces recettes sont ensuite reversées aux collectivités, en fonction de leurs performances, afin de les soutenir à mettre en place la collecte sélective.

**ADELPHÉ** se charge également, pour les collectivités, de trouver des repreneurs pour valoriser les déchets collectés lorsqu'elles ont retenu l'option « Filière ».

En 2018, la CCVS a également signé un contrat d'une durée de 5 ans avec **CITEO** pour la reprise des papiers graphiques afin de bénéficier de soutiens financiers pour assurer la collecte et le traitement des papiers.

Les entreprises qui émettent des papiers imprimés pour informer, échanger et communiquer versent chaque année une éco-contribution à CITEO destinée à financer le recyclage et la valorisation et CITEO reverse un soutien financier aux collectivités en fonction des tonnages collectés.

En 2021, la collecte et le tri des déchets ménagers recyclables (verre, papiers en emballages) ont été assurés par VEOLIA PROPLETE. Le marché a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée de cinq ans reconductible une fois deux ans. En mai 2019, un avenant a été signé avec VEOLIA PROPLETE pour la mise en place de l'extension des consignes de tri sur les plastiques.

#### **IV.1 ORGANISATION DE LA COLLECTE**

La collecte des déchets ménagers recyclables s'effectue uniquement en points d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

En 2021, **3 225 tonnes de déchets recyclables ont été collectées**. Cela représente :

- 1 754.5 tonnes de verre (+0,6 % par rapport à 2020)
- 667 tonnes de papiers (+4 %)
- 804 tonnes d'emballages ménagers recyclables (+8.2%) (et 479.98 tonnes de cartons collectés en déchèteries)

Cela représente **87 kg/an/habitant** dont 47 kg/an/habitant de verre, 18 kg/an/habitant de papiers et 22 kg/an/habitant d'emballages (et +13 kg/an/hab en intégrant les cartons de déchèteries qui bénéficient également du soutien d'Adelphe).

## IV.2 TRI ET VALORISATION

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, tous les déchets recyclables hors verre sont dirigés vers le centre de tri VEOLIA Propreté à Amiens.

Dans les centres de tri, les différents déchets sont triés, mis en balles et stockés avant d'être dirigés vers des usines de recyclage où ils seront transformés en nouveaux produits.

Le verre était, quant à lui, porté directement à l'usine de recyclage.

### Description du principe d'un centre de tri



**1.** Les déchets ménagers recyclables collectés par les camions sont déposés dans un casier en attendant d'être triés



**2.** Ils sont ensuite dirigés sur un tapis de tri où une machine et/ou un opérateur réalise le tri des matériaux



**3.** Les matériaux sont mis en balles avant d'être expédiés vers les usines de valorisation

### Tonnages triés et expédiés

	Tonnage trié en 2021	Ratio en kg/habitant/an	Tonnage expédié en 2021	Ratio en kg/habitant/an2
Verre	1754,50	47,45	1763,52	47,69
EMR (5.02)	289,08	7,82	332,82	9,00
ELA (5.03)	14,57	0,39	19,97	0,54
Papier (1.11)	458,12	12,39	582,05	15,74
Plastiques (PET clair, PET foncé, PEHD, PP, PS, films)	225,95	6,11	222,20	6,01
Acier	62,47	1,69	72,00	1,95
Aluminium	8,53	0,23	5,02	0,14
Gros magasin	141,27	3,82	151,82	4,11
Refus	234,95	6,35	234,95	6,35
<b>TOTAL</b>	<b>3189,43</b>	<b>86,25</b>	<b>3384,35</b>	<b>91,52</b>
Cartons de déchèteries (1.05)	471,74	12,76	479,98	12,98

Le refus de tri s'élève à 4,32 % pour les papiers et à 25.61 % pour les emballages recyclables soit 16.37 % sur le total collecté.

### Destination des matériaux

<b>Verre</b>	Tourres & Cie 76 - LE HAVRE
<b>EMR (cartonnettes), 1.05</b>	DS Smith Packaging Contoire Hamel (80) REVIPAC - 75 - PARIS
<b>ELA (Briques alimentaires)</b>	Lucart SAS Laval sur Vologne (88) REVIPAC - 75 - PARIS
<b>Papier</b>	Norske skog 88 - GOLBEY
<b>Plastiques (PETc, PETf, PEHD)</b>	Valorplast 92 - PUTEAUX
<b>Acier</b>	Arcelor Packaging International 92 - PARIS LA DEFENSE
<b>Aluminium</b>	Affimet 60 - COMPIEGNE
<b>Gros de magasin</b>	VEOLIA PROPLETE 80 - AMIENS
<b>Refus de tri</b>	VEOLIA PROPLETE 80 - AMIENS

Le montant du **coût de collecte et de tri** a été de **601 223 € TTC** soit 186€ par tonne et 16 € par habitant. Pour rappel, ces chiffres étaient de 572 214 € TTC en 2020 soit 183 € par tonne et 15 € par habitant. La hausse du montant global entre 2020 et 2021 s'explique par une hausse du tonnage d'emballages collectés. La hausse est faible comparativement au tonnage collecté et trié compte tenu de la réfaction de la TVA (10% à 5.5%).

Le détail des dépenses est indiqué dans les tableaux ci-dessous :

Collecte	2020	2021	Différence t	Différence %
Verre (en t)	1744,71	1754,5	9,79	0,56%
Papier (en t)	641,26	667,08	25,82	4,03%
Emballages (en t)	742,26	803,32	61,06	8,23%
Total (en t)	3128,23	3224,9	96,67	3,09%
Verre (en €)	81 917,21 €	83 593,91 €	1 676,70 €	2,05%
Papier (en €)	55 218,85 €	55 231,82 €	12,97 €	0,02%
Emballages (en €)	240 810,83 €	250 572,62 €	9 761,79 €	4,05%
Total (en €)	377 946,89 €	389 398,35 €	11 451,46 €	3,03%
révision de prix	1,0737	1,0752	0,0015	0,14%

Tri	2020	2021	Différence t	Différence %
Verre (en t)	Pas de tri	pas de tri		
Papier (en t)	620,58	622,72	2,14	0,34%
Emballages (en t)	698,32	803,32	105	15,04%
Total (en t)	1318,9	1426,04	107,14	8,12%
Verre (en €)	Pas de tri	pas de tri		
Papier (en €)	21 231,23 €	20 484,31 €	- 746,92 €	-3,52%
Emballages (en €)	173 036,37 €	191 340,66 €	18 304,29 €	10,58%
Total (en €)	194 267,60 €	211 824,97 €	17 557,37 €	9,04%

Total collecte et tri	2020	2021	Différence t	Différence %
Verre (en €)	81 917,21 €	83 593,91 €	1 676,70 €	2,05%



Papier (en €)	76 450,08 €	75 716,13 €	- 733,95 €	-0,96%
Emballages (en €)	413 847,20 €	441 913,28 €	28 066,08 €	6,78%
Total (en €)	572 214,49 €	601 223,32 €	29 008,83 €	5,07%

Il est à noter que le coût de location des bennes, de l'évacuation du tri et de la mise en balle des cartons s'élève à environ 45 000 € (ces coûts sont pris en compte dans la partie « déchèterie » de ce rapport).

La collecte sélective des déchets engendre aussi des recettes.

La **vente des matériaux** s'est élevée à **277 335 € en 2021**:

Étiquettes de lignes	2020	2021
R	- 139 259,71 €	- 277 335,01 €
PAPIER GRAPHIQUE	- 33 908,30 €	- 45 258,85 €
ACIER	- 6 543,07 €	- 16 477,26 €
ALUMINIUM	- 1 126,05 €	- 2 832,81 €
PCC 5.03	- 70,00 €	- 199,74 €
PCNC 1.05	- 21 915,92 €	- 72 416,13 €
PCNC 5.02	- 8 275,90 €	- 45 221,00 €
PEHD	- 4 880,00 €	- 7 745,00 €
PETC	- 22 454,00 €	- 45 073,00 €
PETF	- 1 114,00 €	- 2 236,00 €
PP	- 710,00 €	- 2 684,00 €
FILM PE	- €	- €
VERRE	- 38 262,48 €	- 29 868,89 €
GM 1.02	-	- 7 322,34 €

**Comparatif des recettes perçues en 2020 et 2021 pour la collecte des emballages et du papier**

**Prix de reprise des différents matériaux de janvier 2020 à décembre 2021**

Étiquettes de lignes	HORS LOT REVENTE MATIERES														Ti
	ACIER	ALUMINIUM	FILM PE	PAPIER GRAPHIQUE	PCC 5.03	PCNC 1.05	PCNC 5.02	PEHD	PETC	PETF	PP	VERRE	GM 1.02		
REVENTE MATIERES	146,31 €	426,01 €	- €	66,17 €	10,00 €	112,90 €	112,43 €	186,63 €	258,58 €	38,44 €	138,43 €	19,20 €	44,18 €		
2020	114,81 €	332,81 €	- €	56,14 €	10,00 €	62,75 €	51,23 €	100,00 €	183,86 €	20,50 €	65,00 €	21,59 €			
1	118,33 €					19,28 €						24,38 €			
2	127,64 €			93,00 €		19,48 €						24,38 €			
3	114,66 €	333,75 €	- €	50,00 €				160,00 €	251,00 €	57,00 €		24,38 €			
4	116,22 €			50,00 €								24,38 €			
5				50,00 €	10,00 €	99,18 €	79,12 €					24,38 €			
6	111,19 €					75,29 €	59,01 €	80,00 €	201,00 €	15,00 €	70,00 €	24,38 €			
7						36,42 €	18,35 €					24,38 €			
8	101,67 €				10,00 €	70,65 €						24,38 €			
9	107,92 €	294,50 €	- €					80,00 €	150,00 €	10,00 €	60,00 €	24,38 €			
10						91,56 €						13,21 €			
11	116,08 €	370,17 €		50,00 €	10,00 €	71,50 €	48,45 €					13,21 €			
12	119,62 €		- €	50,00 €		81,41 €		80,00 €	141,50 €	13,00 €	60,00 €	13,21 €			
2021	203,00 €	565,82 €	- €	74,94 €	10,00 €	150,50 €	134,69 €	273,25 €	363,20 €	74,33 €	236,33 €	16,82 €	44,18 €		
1	141,24 €					111,48 €	90,51 €					13,21 €	10,00 €		
2				50,00 €		111,68 €	93,55 €					13,21 €	10,00 €		
3	176,60 €		- €	57,00 €	10,00 €	166,88 €	145,30 €	80,00 €	149,00 €	1,00 €	60,00 €	13,21 €	52,00 €		
4				71,00 €	10,00 €	167,08 €	147,61 €					13,12 €	52,00 €		
5					10,00 €	151,98 €	133,42 €					13,12 €	37,00 €		
6	205,31 €			71,00 €	10,00 €	149,80 €		257,00 €	330,00 €			13,12 €	37,00 €		
7					10,00 €	151,98 €	134,22 €					18,75 €	37,00 €		
8					10,00 €	156,57 €	143,84 €					18,75 €	45,00 €		
9	253,45 €		- €	85,00 €		170,47 €	155,26 €	343,00 €	391,00 €		262,00 €	18,75 €	72,00 €		
10		565,82 €		85,00 €	10,00 €	166,08 €	154,14 €					22,18 €	72,00 €		
11				88,50 €		155,98 €	145,61 €					22,18 €	62,00 €		
12	238,42 €		- €	92,00 €	10,00 €	146,08 €	138,11 €	413,00 €	555,00 €	111,00 €	387,00 €	22,18 €			

Les prix de reprise (en €/t) étaient au plus bas en 2020 et ont bien progressé en 2021. Les recettes de matière ont été doublées entre 2020 et 2021.

D'**autres soutiens** sont versés à la CCVS :

Étiquettes de lignes	SOUTIENS
2020	- 301 219,48 €
R	- 301 219,48 €
AIDE ORGANISME	- 301 219,48 €
SOUTIENS PAPIER	- 36 106,33 €
SOUTIENS EMBALLAGES	- 265 113,15 €
2021	- 250 501,07 €
R	- 250 501,07 €
AIDE ORGANISME	- 250 501,07 €
SOUTIENS PAPIER	- 28 101,07 €
SOUTIENS EMBALLAGES	- 222 400,00 €

\*le soutien à la performance d'Adelphe intègre les recettes liées aux cartons des déchèteries

**Au final, en 2021, on peut estimer que le coût net de la collecte des déchets ménagers recyclables est de 129 648 € soit environ 41.5 € TTC par tonne (hors investissement) contre environ 193 € TTC par tonne pour la collecte des ordures ménagères résiduelles.**

**Il est donc important de sensibiliser les habitants de la CCVS à valoriser un maximum de déchets afin de limiter les coûts de gestion des déchets.**

Plusieurs points sont à souligner sur ce résultat net :

- La réfaction de la TVA sur les prestations liées à la collecte des recyclables et au tri des recyclables
- La forte hausse des recettes matières liée à la conjoncture économique
- La diminution des soutiens liée à la baisse de tonnage en 2020 (les soutiens sont ceux de l'année N-1)

### IV.3 COMMUNICATION - PREVENTION

Depuis la prise de compétence en 2005, la Communauté de Communes s'est engagée dans une démarche de sensibilisation de la population au tri des déchets et à la prévention de la production des déchets, notamment auprès des enfants.

Cette mission est assurée par un chargé de communication. Divers documents d'information et de communication (mémo-tri, site internet, réseaux sociaux, autocollants, articles dans la presse locale...) sont aussi réalisés par les services de la CCVS afin de sensibiliser la population. Le **site internet** [www.villes-soeurs.fr](http://www.villes-soeurs.fr) contient des pages pratiques sur la gestion des déchets et leur devenir. Une carte de localisation de l'ensemble des conteneurs tri sélectif présent sur le territoire afin que chacun puisse localiser le conteneur le plus proche de chez lui ou le plus adapté à ses besoins. **Plus d'informations sur les consignes de tri sont disponibles sur le site** [www.consignesdetri.fr](http://www.consignesdetri.fr) (ou application gratuite sur smartphone).

En 2021, plusieurs établissements ont été sensibilisés au tri des déchets.

La CCVS a rédigé son PLPDMA et il a été validé par le conseil communautaire le 16 mars 2021.




**MEMOTRI**

ORDURES MÉNAGÈRES: Mises en sacs poubelle / Collectées en bac

À RECYCLER: TOUS LES PAPIERS (cartons, journaux, magazines, etc.)

À RECYCLER: EMBALLAGES EN VERRE (bouteilles, pots, etc.)

À RECYCLER: EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL ET CARTON (bouteilles, boîtes, etc.)

NOUVEAU: EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL ET CARTON (bouteilles, boîtes, etc.)

À JETER À TIREB? EMBALLAGES DES CONTENEURS? Trouvez facilement les contenants près de chez vous en scannant ce QR code ou sur [www.villes-soeurs.fr](http://www.villes-soeurs.fr)

Pour vos déchets spéciaux ou volumineux: **Déchèteries**

	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Avril	04/04	05/04	06/04	07/04	08/04	09/04	10/04	11/04	12/04
Mai	13/04	14/04	15/04	16/04	17/04	18/04	19/04	20/04	21/04
Juin	22/04	23/04	24/04	25/04	26/04	27/04	28/04	29/04	30/04
Juillet	01/05	02/05	03/05	04/05	05/05	06/05	07/05	08/05	09/05
Août	10/05	11/05	12/05	13/05	14/05	15/05	16/05	17/05	18/05
Septembre	19/05	20/05	21/05	22/05	23/05	24/05	25/05	26/05	27/05
Octobre	28/05	29/05	30/05	31/05	01/06	02/06	03/06	04/06	05/06
Novembre	06/06	07/06	08/06	09/06	10/06	11/06	12/06	13/06	14/06
Décembre	15/06	16/06	17/06	18/06	19/06	20/06	21/06	22/06	23/06

À JETER À TIREB? EMBALLAGES DES CONTENEURS? Trouvez facilement les contenants près de chez vous en scannant ce QR code ou sur [www.villes-soeurs.fr](http://www.villes-soeurs.fr)

Le site web: [www.villes-soeurs.fr](http://www.villes-soeurs.fr)

L'application Guide du Tri




Vos ordures ménagères doivent être mises en sacs poubelle et placées dans un bac fourni par la communauté de communes

En 2019, 12192 tonnes de déchets sont partis en enfouissement (322kg/habitant)

SANS TRI CHEZ VOUS, PAS DE RECYCLAGE POSSIBLE ET DES TONNES DE DÉCHETS RECYCLABLES SONT ENFOUIES INDÉFINIMENT

**190 €/tonne**

Avec l'augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), les coûts de collecte et de traitement des OMR seront supérieurs à 230€/tonne en 2025

#### IV.4 LA PRE-COLLECTE

La collecte s'effectuant uniquement par apport volontaire, des points sont disposés de manière à desservir une population d'environ 300 habitants. Ils comprennent au minimum, un conteneur de couleur verte pour le verre, un conteneur de couleur bleue pour les papiers et un conteneur jaune pour les emballages recyclables.

Plus de 530 conteneurs tri sélectif sont disposés sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes (205 pour le verre, 148 pour les papiers et 178 pour les emballages recyclables) dont 95 sont enterrés.



*Exemple de points d'apport volontaire pour les déchets ménagers recyclables*

Depuis 2013, un service de lavage des conteneurs tri sélectif a été mis en place. Un agent avec un véhicule équipé d'un nettoyeur haute pression est chargé d'assurer le lavage des conteneurs. Ce lavage est réalisé 1 fois par an. A cette occasion, si nécessaire, les déchets au pied des conteneurs sont ramassés et les consignes de tri sont remplacées.



Avant lavage



Après lavage

Un prestataire est également sélectionné dans le cadre d'appel d'offre afin de nettoyer deux fois par an les colonnes enterrées et une fois par année les colonnes verre, emballages et papier.

## V. LES DECHETERIES COMMUNAUTAIRES

3 déchèteries communautaires situés à Ault (80), Beauchamps (80) et au Tréport (76) ainsi qu'un point de dépôt des déchets verts situé à Criel sur Mer (76) sont accessibles aux habitants du territoire. Ils ont pour rôle de :

- permettre aux habitants de la Communauté de Communes, ainsi qu'à certains professionnels, d'évacuer les déchets non collectés par le tri aux points d'apports volontaires et non ramassés lors de la collecte des ordures ménagères,
- faciliter l'évacuation des déchets encombrants,
- augmenter le recyclage et valorisation des déchets,
- éviter les dépôts sauvages sur la Communauté de Communes.

Le haut de quai des déchèteries est assuré par des agents de la Communauté de Communes.

Un marché pour l'exploitation des déchèteries a été passé au 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec IKOS Environnement. Sa durée est de 3 ans renouvelable deux fois deux ans.

D'autres contrats existent également :

- pour la reprise de la ferraille avec l'entreprise METOFER (76 – Le Tréport)
- pour la reprise des DEEE avec Ecosystème et Recylum
- pour la reprise des pneus avec Aliapur
- pour la reprise des déchets ménagers spéciaux avec Eco DDS
- pour la reprise du mobilier avec Eco Mobilier
- pour la reprise des cartons avec Adelphe et Revipac



## V.1 DECHETERIE COMMUNAUTAIRE D'AULT



Adresse : Déchèterie communautaire d'Ault  
Route d'Eu  
80460 AULT  
Tél : 02 27 28 06 46

### **Déchets acceptés**

La déchèterie d'Ault est de type « couverte ». Elle dispose de 6 quais pour accepter les déchets ménagers suivants :

- Gravats
- Encombrants
- Ferrailles
- Déchets verts
- Cartons
- Mobilier
- Cartouches d'encre
- DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)
- Textiles
- Polystyrène
- Huiles alimentaires usagées
- Déchets ménagers spéciaux :
  - huiles de vidange usagées
  - piles
  - batteries
  - peintures
  - solvants
  - phytosanitaires
  - produits acides/basiques
  - radiographies
  - emballages souillés
  - néons, ampoules

### Horaires d'ouverture 2021

En 2021, la **déchèterie d'AULT** était ouverte aux usagers aux horaires suivants :

	Période unique (01/01 au 31/12)	
	Matin	Après-midi
Lundi	9h-11h50	14h-17h50
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	9h-11h50	14h-17h50
Jeudi	9h-11h50	14h-17h50
Vendredi	9h-11h50	14h-17h50
Samedi	9h-11h50	14h-17h50
Dimanche	Fermé	Fermé

L'accueil de la déchèterie d'Ault est assuré par 1 agent de la Communauté de Communes.

### Tonnages collectés

Les principaux tonnages collectés pour l'année 2021 sont les suivants :

Déchets	AULT		
	Tonnage		Evolution
	2020	2021	
Tout venant	1044,86	992,96	-4,97%
Déchets verts en mélange	832,72	1082,36	29,98%
Inertes	1008,92	1047,12	3,79%
Ferrailles	57,84	75,72	30,91%
Cartons	62,48	74,66	19,49%
Bois			#VALEUR!
Mobiliers		87,38	#VALEUR!
Polystyrène			#DIV/0!
DEEE	79,036	75,259	-4,78%
Piles		0,88	#VALEUR!
Batteries	2,36	1,34	-43,22%
Déchets dangereux	26,031	20,739	-20,33%
Déchets d'amiante lié			#VALEUR!
<b>TOTAL</b>	<b>3111,887</b>	<b>3458,418</b>	<b>11,14%</b>

En 2021, sur ces principaux flux, on observe une hausse des tonnages collectés pour l'ensemble des déchets (+ 11.14%).

Deux constats sont à noter :

- Les déchets verts impactent majoritairement cette hausse
- La mise en place de la benne mobilier a permis de détourner 87 tonnes (en majorité des encombrants).

La collecte des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) par Eco-système (éco-organisme pour cette filière) a permis de valoriser et recycler 75.259 tonnes (-5%).

Les déchets ménagers spéciaux (DMS) sont aussi collectés sur la déchèterie d'Ault selon deux filières distinctes. Avec EcoDDS depuis avril 2015 pour les DMS répondant aux critères de cet éco-organisme (mise à disposition des contenants, collecte et traitement pris en charge en intégralité par EcoDDS) et dans le cadre du marché avec IKOS Environnement pour les autres DMS. En 2021, les tonnages collectés sont les suivants :

Les déchets dangereux (EcoDDS et Hors Ecodds) sont en diminution de 20%. La part est de 65 % hors Ecodds et 35% Ecodds.

**Soit un total de 3458 tonnes collectées pour l'année 2021 (+11 % par rapport à 2020).**

### **Fréquentation**

34 966 visites en 2021 (26 417 visites pour l'année 2020 avec fermeture de la déchèterie pour raison COVID)

Dont :           32 603 particuliers  
                  2363 services techniques et professionnels

La moyenne par apport est de 99 kg (sur nombre total de visites)

### **Valorisation**

Valorisation des principaux déchets collectés en déchèterie :

Type de déchets	Mode de traitement	Site de traitement
Déchets verts	Compostage	IKOS à Fresnoy-Folny (76) SDTP Enviro Declercq (76)
Encombrants	Stockage	IKOS à Fresnoy-Folny (76)
Cartons	Recyclage	DS Smith Packaging Contoire Hamel (80)
Ferrailles	Recyclage	METOFER (76)
Gravats	Valorisation matière	IKOS à Fresnoy-Folny (76)

DEEE	Recyclage, Valorisation ou élimination en installations spécialisées	-ENVIE 2 <sup>E</sup> NORD – COOLREC, Lesquin (59) (Gros électroménagers froid) -BAUDELET, Blaringhem (59) (Gros électroménagers hors froid) -TRIADE ELECTRONIQUE, Gonesse (95) (Petits appareils en mélange) -GALLOO, Vernouillet (28) (Ecrans)
MOBILIER	Valorisation matière	Centre de tri OISSEL
DDS	Valorisation énergétique	TRIADIS (76)
Autres déchets : - DMS - Piles - Huile de vidange - Pneus	Valorisation énergétique Valorisation matière Régénération Recyclage	METOSTOCK à Feuquières en Vimeu (80) COREPILE ECO HUILE à Lillebonne (76) ALIAPUR - Gommage

### **Bilan financier**

#### **Dépenses**

**256 074 €**

*Dont*

44 094 € de personnel

166 € de travaux divers, frais fonctionnement

211 814 € d'exploitation (location bennes, collecte et traitement des déchets verts, encombrants, bois, gravats et des déchets ménagers spéciaux)

#### **Recettes**

**34 077 €**

*Dont*

3092 € de facturation des professionnels

5 121 € de soutiens des DEEE

4761 € de revente des cartons

17 019 € de revente des ferrailles

1 176 € de soutien Eco DDS

215€ de revente de batteries

2 693 € de soutien EcoMobilier (estimé)

#### **Coût net**

**221 997 €** (223 889 € en 2020)

**64 €/tonne et 6.3 €/visite** (nb total visites)

## V.2 DECHETERIE COMMUNAUTAIRE DU TREPORT



Adresse : Déchèterie communautaire du Tréport  
Rue Pierre Mendès France  
76470 LE TREPORT  
Tél : 02 35 82 45 72

### **Déchets acceptés**

La déchèterie du Tréport est de type « ouverte ». Elle dispose de 8 quais pour accepter les déchets ménagers suivants :

- Gravats
- Encombrants
- Bois
- Ferrailles
- Déchets verts
- Cartons
- Mobilier
- Cartouches d'encre
- DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)
- Textiles
- Polystyrène
- Huiles alimentaires usagées
- Déchets ménagers spéciaux :
  - huiles de vidange usagées
  - piles
  - batteries
  - peintures
  - solvants
  - phytosanitaires
  - produits acides/basiques
  - radiographies
  - emballages souillés
  - néons, ampoules

### Horaires d'ouverture 2021

En 2021, la **déchèterie du TRÉPORT** était ouverte aux usagers aux horaires suivants :

	Période unique (01/01 au 31/12)	
	Matin	Après-midi
Lundi	9h-11h50	14h-17h50
Mardi	9h-11h50	14h-17h50
Mercredi	9h-11h50	14h-17h50
Jeudi	9h-11h50	14h-17h50
Vendredi	9h-11h50	14h-17h50
Samedi	9h-11h50	14h-17h50
Dimanche	9h-11h50	Fermé

L'accueil de la déchèterie du Tréport est assuré par 2 ou 3 agents de la Communauté de Communes.

### Tonnages collectés

Les principaux tonnages collectés pour l'année 2021 sont les suivants :

Déchets	LE TRÉPORT		
	Tonnage		Evolution
	2020	2021	
Tout venant	2978,01	2686,32	-9,79%
Déchets verts en mélange	3974,58	4225,58	6,32%
Inertes	2219,68	2464,26	11,02%
Ferrailles	138,31	156,56	13,19%
Cartons	217,48	259,9	19,51%
Bois	653,48	588,48	-9,95%
Mobiliers	25,04	419,18	1574,04%
Polystyrène	17,06	18,6	9,03%
DEEE	243,315	228,901	-5,92%
Piles		0,862	#VALEUR!
Batteries			#VALEUR!
Déchets dangereux	56,682	60,473	6,69%
Déchets d'amiante lié			#VALEUR!
<b>TOTAL</b>	<b>10523,637</b>	<b>11109,116</b>	<b>5,56%</b>

En 2021, sur ces principaux flux, on observe une augmentation d'environ 5,5 % des tonnages collectés pour l'ensemble des déchets soit environ 586 tonnes.

A noter que 2 898 tonnes de branchages issus de la plateforme ont été évacués.

Une benne mobilier a été mise en service au dernier trimestre 2020. Le tonnage collecté en 2021 est 419 tonnes. Cette filière permet notamment la baisse du tonnage d'encombrant de 10%.

La collecte des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) par Eco-système (éco-organisme pour cette filière) a permis de valoriser et recycler 229 tonnes (-6%).

Les déchets ménagers spéciaux (DMS) sont aussi collectés sur la déchèterie du Tréport selon deux filières distinctes. Avec EcoDDS depuis avril 2015 pour les DMS répondant aux critères de cet éco-organisme (mise à disposition des contenants, collecte et traitement pris en charge en intégralité par EcoDDS) et dans le cadre du marché avec IKOS Environnement pour les autres DMS. En 2020, les tonnages collectés sont les suivants :

Les déchets dangereux (EcoDDS et Hors Ecodds) sont en augmentation de 7%. La part est de 50 % hors Ecodds et 50% Ecodds.

**Soit un total de 11 109 tonnes collectées pour l'année 2021 (+5.5% par rapport à 2020).**

### **Fréquentation**

116 958 visites en 2021 (93 772 visites pour l'année 2020)

Dont :           110 398 particuliers  
                  6 560 services techniques et professionnels

La moyenne par apport est de 95 kg (sur nombre total de visites)

## Valorisation

Valorisation des principaux déchets collectés en déchèterie :

Type de déchets	Mode de traitement	Site de traitement
Déchets verts	Compostage	IKOS à Fresnoy-Folny (76) SDTP Enviro Declercq (76)
Encombrants	Stockage	IKOS à Fresnoy-Folny (76)
Cartons	Recyclage	DS Smith Packaging Contoire Hamel (80)
Ferrailles	Recyclage	METOFER (76)
Gravats	Valorisation matière	IKOS à Fresnoy-Folny (76)
DEEE	Recyclage, Valorisation ou élimination en installations spécialisées	-ENVIE 2 <sup>E</sup> NORD – COOLREC, Lesquin (59) (Gros électroménagers froid) -BAUDELET, Blaringhem (59) (Gros électroménagers hors froid) -TRIADE ELECTRONIQUE, Gonesse (95) (Petits appareils en mélange) -GALLOO, Vernouillet (28) (Ecrans)
MOBILIER	Valorisation matière	Centre de tri OISSEL
Déchets ménagers spéciaux (Eco DDS)	Valorisation énergétique	CHIMEREC VALRECOISE (60)
Autres déchets : - Peintures, Solvants, Emballages souillés - Piles - Huile de vidange - Pneus	Valorisation énergétique Valorisation matière Régénération Recyclage	METOSTOCK à Feuquières en Vimeu (80)  COREPILE ECO HUILE à Lillebonne (76) ALIAPUR – Henry Recyclage

## Bilan financier

### Dépenses

**691 699 €**

*Dont*

70 009 € de personnel

19 245 € de travaux divers, frais fonctionnement

602 244 € d'exploitation (location bennes, collecte et traitement des déchets verts, encombrants, bois, gravats et des déchets ménagers spéciaux)

### Recettes

**153 179 €**

*Dont*

46 992 € de facturation des professionnels

15 598 € de revente des DEEE

35 925 € de revente des cartons

37 288 € de revente des ferrailles

1 587 € de soutien Eco DDS

12 920 € de soutien EcoMobilier (estimé)

2 869 € de revente du polystyrène

### Coût net

**538 520 €** (603 441 € en 2020)

**48 €/tonne** et **4.6 €/visite** (nb total visites)

### V.3 DECHETERIE COMMUNAUTAIRE DE BEAUCHAMPS



Adresse : Déchèterie communautaire de Beauchamps  
Impasse de la fontaine d'Arcy  
80770 BEAUCHAMPS  
Tél : 02 27 28 06 90

#### **Déchets acceptés**

La déchèterie de Beauchamps est de type « ouverte ». Elle dispose de 10 quais pour accepter les déchets ménagers suivants :

- Gravats
- Encombrants
- Bois
- Ferrailles
- Déchets verts
- Cartons
- Mobilier
- Cartouches d'encre
- DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)
- Textiles
- Polystyrène
- Huiles alimentaires usagées
- Déchets ménagers spéciaux :
  - huiles de vidange usagées
  - piles
  - batteries
  - peintures
  - solvants
  - phytosanitaires
  - produits acides/basiques
  - radiographies
  - emballages souillés
  - néons, ampoules

### Horaires d'ouverture 2021

La **déchèterie de BEAUCHAMPS** est ouverte aux usagers aux horaires suivants :

	Période unique (01/01 au 31/12)	
	Matin	Après-midi
Lundi	9h-11h50	14h-17h50
Mardi	9h-11h50	14h-17h50
Mercredi	9h-11h50	14h-17h50
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	9h-11h50	14h-17h50
Samedi	9h-11h50	14h-17h50
Dimanche	Fermé	Fermé

L'accueil de la déchèterie de Beauchamps est assuré par 1 ou 2 agents de la Communauté de Communes.

### Tonnages collectés

Les principaux tonnages collectés pour l'année 2021 sont les suivants :

Déchets	BEAUCHAMPS		
	Tonnage		Evolution
	2020	2021	
Tout venant	1020,93	1225,86	20,07%
Déchets verts en mélange	1970,76	2362,6	19,88%
Inertes	1478,86	1644,36	11,19%
Ferrailles	81,87	99,94	22,07%
Cartons	91,03	127,18	39,71%
Bois	331,28	323,72	-2,28%
Mobiliers	197,08	181,45	-7,93%
Polystyrène	3,22	3,9	21,12%
DEEE	105,725	114,78	8,56%
Piles		0,738	#VALEUR!
Batteries	2,48	2,06	-16,94%
Déchets dangereux	38,466	43,892	14,11%
Déchets d'amiante lié	15,98	24,54	53,57%
<b>TOTAL</b>	<b>5334,441</b>	<b>6155,02</b>	<b>15,38%</b>

En 2021, sur ces principaux flux, on observe une augmentation d'environ 15 % des tonnages collectés pour l'ensemble des déchets soit environ 821 tonnes de plus.



Cette hausse est majoritairement due à la hausse du tonnage de déchets verts. Cependant, le tonnage d'encombrant a augmenté de 20% et celui de la benne mobilier a diminué de 8%.

La collecte des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) par Eco-système (éco-organisme pour cette filière) a permis de valoriser et recycler 115 tonnes (+9 %).

Les déchets dangereux (EcoDDS et Hors Ecodds) sont en augmentation de 14%. La part est de 72 % hors Ecodds et 28% Ecodds.

**Soit un total de 6 155 tonnes collectées pour l'année 2021 (+ 15 % par rapport à 2020).**

### **Fréquentation**

65 283 visites en 2021 (51 610 visites pour l'année 2020)

Dont : 62 620 particuliers

2 663 services techniques et professionnels

La moyenne par apport est de 94 kg (sur nombre total de visites)

## Valorisation

Valorisation des principaux déchets collectés en déchèterie :

Type de déchets	Mode de traitement	Site de traitement
Déchets verts	Compostage	IKOS à Fresnoy-Folny (76) SDTP Enviro Declercq (76)
Encombrants	Stockage	IKOS à Fresnoy-Folny (76)
Cartons	Recyclage	DS Smith Packaging Contoire Hamel (80)
Ferrailles	Recyclage	METOFER (76)
Gravats	Valorisation matière	IKOS à Fresnoy-Folny (76)
DEEE	Recyclage, Valorisation ou élimination en installations spécialisées	-ENVIE 2 <sup>E</sup> NORD – COOLREC, Lesquin (59) (Gros électroménagers froid) -BAUDELET, Blaringhem (59) (Gros électroménagers hors froid) -TRIADE ELECTRONIQUE, Gonesse (95) (Petits appareils en mélange) -GALLOO, Vernouillet (28) (Ecrans)
MOBILIER	Valorisation matière	Centre de tri OISSEL
Déchets ménagers spéciaux (Eco DDS)	Valorisation énergétique	TRIADIS (76)
Autres déchets : - Peintures, Solvants, Emballages souillés - Piles - Huile de vidange - Pneus	Valorisation énergétique Valorisation matière Régénération Recyclage	METOSTOCK à Feuquières en Vimeu (80)  COREPILE ECO HUILE à Lillebonne (76) ALIAPUR - Gommage

## Bilan financier

### Dépenses

**416 491 €**

*Dont*

58 132 € de personnel  
 44 186 € de remboursement de prêt  
 166 € de travaux divers, frais fonctionnement  
 314 007 € d'exploitation (location bennes, collecte et traitement des déchets verts, encombrants, bois, gravats et des déchets ménagers spéciaux)

### Recettes

**62 474 €**

*Dont*

7 557 € de facturation des professionnels  
 7 859 € de revente des DEEE  
 15 473 € de revente des cartons  
 22 911 € de revente des ferrailles  
 2 148 € de soutien Eco DDS  
 331 € de revente de batteries  
 5 593 € de soutien EcoMobilier

### Coût net

**354 017 €** (329 917 € en 2020)  
**58 €/tonne** et **5.4 €/visite** (nb total visites)

## V.4 POINT DE DEPOT DES DECHETS VERTS DE CRIEL SUR MER



Adresse : Point déchets verts communautaire de Criel sur Mer  
 Route du Cabaret  
 76910 CRIEL SUR MER

### Déchets acceptés

Le point déchets verts de Criel sur Mer est de type « ouvert ». Il dispose d'une plateforme pour y déposer uniquement les déchets verts. Ces déchets verts sont ensuite chargés par le personnel communautaire dans des bennes.

### Horaires d'ouverture

Le **point déchets verts de CRIEL SUR MER** est ouvert aux usagers aux horaires suivants :

	Basse saison (décembre, janvier, février)	Période intermédiaire (01/03 au 14/04 et 15/10 au 30/11)		Période estivale (15/04 au 14/10)	
		Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	Fermé	14h-16h50	Fermé	14h-17h50
Mardi	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé
Mercredi	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	14h-17h50
Jeudi	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé
Vendredi	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	14h-17h50
Samedi	Fermé	Fermé	14h-16h50	9h-11h50	14h-17h50
Dimanche	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé

L'accueil du point déchets verts est assuré par un agent de la Communauté de Communes.

### Tonnage collecté

604 tonnes de déchets verts ont été collectés au cours de l'année 2021 (soit + 10% par rapport à 2020).

### Fréquentation

7 777 visites en 2021

Dont : 7 570 particuliers  
 207 services techniques et professionnels

La moyenne par apport est de 78 kg (sur nombre total de visites)

### Valorisation

Valorisation des principaux déchets collectés en déchèterie :

Type de déchets	Mode de traitement	Site de traitement
Déchets verts	Compostage	IKOS à Fresnoy-Folny (76) SDTP Enviro Declercq (76)

### Bilan financier

**Dépenses 30 624 €**  
 Dont 10 072 € de personnel  
 20 551 € d'exploitation (location bennes, collecte et traitement des déchets verts)

**Recettes 467 €**  
 Dont 467 € de facturation des professionnels

**Coût net 30 157 € (30 965 € en 2020)**  
**50 €/tonne et 3.9 €/visite** (nb total visites)

## V.5 TOTAL DES 3 DECHETERIES COMMUNAUTAIRES ET DU POINT DECHETS VERTS

Les principaux tonnages collectés pour l'année 2021 sont les suivants :

Déchets	2020	2021	Evolution
Tout venant	5043,80	4905,14	-2,7%
Déchets verts en mélange	7327,22	8274,46	12,9%
Inertes	4707,46	5155,74	9,5%
Ferrailles	278,02	332,22	19,5%
Cartons	370,99	461,74	24,5%
Bois	984,76	912,2	-7,4%
Mobiliers	222,12	688,01	209,7%
Polystyrène	20,28	22,5	10,9%
DEEE	428,08	418,94	-2,1%
Piles	0,00	2,48	#DIV/0!
Batteries	4,84	3,4	-29,8%
Déchets dangereux	121,18	125,104	3,2%
Déchets d'amiante lié	15,98	24,54	53,6%
<b>TOTAL</b>	<b>19519,13</b>	<b>21326,474</b>	<b>9,3%</b>

Malgré une hausse du tonnage des déchèteries, le cout net des déchèteries est resté stable pour deux raisons :

- La réfaction du taux de TVA sur la collecte et le traitement des déchets valorisés (Bois, gravats, végétaux)
- Les recettes matières qui ont fortement augmenté. Le prix moyen de reprise de la ferraille en 2020 était à 111 €/tonne, il est de 218€/t en 2021. Pour le carton des déchèteries, le prix de reprise est passé de 62€/t en 2020 à 150€/t en 2021.

## VI. LES COLLECTES SPECIFIQUES ET OPERATIONS DIVERSES

Des collectes sont assurées sur une partie du territoire communautaire pour les déchets verts, les encombrants ou les ferrailles. Ces collectes sont soit réalisées par du personnel communal, soit par l'intermédiaire d'un prestataire privé par le biais d'une convention.

### VI.1 COLLECTES EN PORTE A PORTE

#### Les Déchets Verts

La collecte des déchets verts est réalisée avec du **personnel et du matériel communal** dans les communes suivantes :

- **Ault** (80) : Collecte à la demande. Les déchets collectés sont évacués en déchèterie.
- **Beauchamps** (80) : Collecte à domicile pour les plus de 65 ans.
- **Étalondes** (76) : Les déchets verts (uniquement les tontes) sont collectés une fois par semaine du 15 avril au 15 novembre. Les déchets sont évacués en déchèterie.
- **Ponts-et-Marais** (76) : Collecte à la demande. Les déchets sont déposés en déchèterie
- **Saint Quentin Lamotte** (80) : collecte du 1<sup>er</sup> avril au 15 septembre. Les déchets sont déposés en déchèterie.

En 2021 l'entreprise IKOS Environnement est chargée de collecter des déchets verts en porte à porte sur 2 communes :

- **Mers-les-Bains** (80) : Une collecte des déchets verts s'est déroulée à 13 reprises au cours de l'année 2021 (un mardi sur 2 du 15 avril au 15 octobre). Les déchets verts sont évacués vers la plateforme de compostage IKOS de Fresnoy-Folny (76). 106 tonnes ont été collectées en 2021 (94 tonnes en 2020).
- **Dargnies** (80) : Une collecte des déchets verts s'est déroulée à 32 reprises au cours de l'année 2021 (chaque jeudi du 1<sup>er</sup> avril au 15 novembre). Les déchets verts sont évacués vers la plateforme de compostage IKOS de Fresnoy-Folny (76). 161 tonnes ont été collectées en 2021 (153 tonnes en 2020).

#### Les Encombrants

La collecte des encombrants est réalisée par du **personnel et du matériel communal** dans les communes suivantes :

- **Ault** (80) : Collecte à la demande. Les encombrants sont évacués en déchèterie.
- **Buigny-les-Gamaches** (80) : Collecte des encombrants une fois par an. L'évacuation des déchets se fait en déchèterie.
- **Dargnies** (80) : Les encombrants sont collectés une fois par mois. Les encombrants sont évacués en déchèterie.
- **Embreville** (80) : Les encombrants sont collectés une fois par mois. Les encombrants sont évacués en déchèterie
- **Gamaches** (80) : Les encombrants sont collectés une fois par mois. Les encombrants sont évacués en déchèterie
- **Oust-Marest** (80) : Collecte des encombrants-ferrailles une fois par mois. Les encombrants sont déposés en déchèterie.

- **Ponts-et-Marais** (76) : Collecte des encombrants 3 fois par an. Ces encombrants sont évacués en déchèterie.

En 2021, l'entreprise IKOS Environnement est chargée de collecter des encombrants en porte à porte sur la commune de Longroy. La collecte est réalisée une fois par an. Les déchets sont évacués vers le CET IKOS de Fresnoy-Folny (76). 4 tonnes ont été collectées en 2021 (7 tonnes en 2020).

### **Les Ferrailles**

La collecte des ferrailles est réalisée par du **personnel communal** à :

- **Buigny-les-Gamaches** (80) : Collecte une fois par an.
- **Friaucourt** (80) : Collecte une fois par trimestre.
- **Gamaches** (80) : Collecte une fois par mois
- **Incheville** (76) : Collecte 6 fois par an.
- **Dargnies** (80) : Collecte 6 fois par an.
- **Wognarue** (80) : Collecte une fois par an.

## **VI.2 AUTRES COLLECTES ET OPERATIONS DIVERSES**

### **Collecte des cartons des professionnels**

Une collecte en porte à porte des cartons des commerçants est assurée sur les villes de Eu, de Mers les Bains, Le Tréport, Ault et Gamaches. Cette collecte s'adresse uniquement aux professionnels qui se sont inscrits auprès de la CCVS.

Cette prestation est assurée par l'entreprise IKOS Environnement.

118 tonnes ont été collectées (94 tonnes en 2020) pour être valorisées. Le coût net de la prestation de 6 869 € soit 58 € par tonne..

## La vente de composteurs



Depuis l'été 2009, la Communauté de Communes a mis en place une opération de compostage individuel destinée aux particuliers.

Le compostage individuel permet de recycler chez soi certains déchets organiques de la famille et du jardin et d'obtenir un compost pour ses propres besoins de jardinage.

Cela permet de diminuer la quantité de déchets à éliminer, le compostage individuel est donc une pratique utile pour la protection de l'environnement.

Cette opération se concrétise par la vente à un tarif préférentiel de 25 euros d'un composteur (un seul par foyer) d'un volume de 400 litres respectant la norme NF Environnement accompagné de son bio seau (pour transporter ses épluchures de votre cuisine jusqu'à votre composteur), d'un aérateur mélangeur et d'un guide du compostage pour obtenir un compost de qualité.

En 2021, 56 composteurs ont été vendus ce qui porte le total à environ 750 composteurs distribués depuis le début de l'opération. Des composteurs ont également été fournis gracieusement à plusieurs écoles de la CCVS pour les sensibiliser au compostage.

**RECETTE DE GRAND MÈRE**  
Fabriquer votre activateur naturel :  
Faire tremper des orties dans un seau avec un peu d'eau pendant plusieurs jours.  
Vous obtiendrez un "purin d'ortie" qui est un excellent activateur de compost.

### Installation

Le composteur doit être disposé à même la terre sur une surface stabilisée et horizontale, à l'air libre de préférence légèrement ombragée.

**L'activité de mon composteur suivant les saisons**

- **PRINTEMPS** : La nature se réveille, les micro-organismes aussi. La température du compost augmente par le fermentation des matières riches en oxygène et en eau.
- **ÉTÉ** : Le processus de décomposition se poursuit : la faune du sol entre en action, elle découpe, malaxe et digère les résidus.
- **AUTOMNE** : En manque de nourriture les micro-organismes quittent cette zone en attendant de retourner dans le sol.
- **HIVER** : La chute des températures réduit l'activité des micro-organismes, le processus est en veilleuse. Continuez à alimenter votre composteur et contrôlez l'humidité.



**Qu'est-ce que le compostage ?**

Le compostage est un procédé de dégradation biologique maîtrisé de matières organiques en présence d'air. Il aboutit à la production d'un amendement organique : le compost.

**Le compostage individuel**

Le compostage individuel permet de recycler chez soi certains déchets organiques de la famille et du jardin et d'obtenir un compost pour ses propres besoins de jardinage. Permettant de diminuer la quantité de déchets à éliminer, le compostage individuel est donc une pratique utile pour la protection de l'environnement.

Le compostage en tas se pratique depuis des millénaires. L'utilisation d'un composteur individuel présente toutefois certains avantages : esthétique, propre, gain de place, protection contre les animaux indésirables (rongeurs, animaux domestiques...) etc.

**Le choix d'un matériel certifié.**

Vous avez acquis un composteur individuel de jardin portant la marque NF Environnement. Cette marque garantit un matériel de bonne qualité accompagné des informations nécessaires pour réussir un bon compost.

**Les conditions d'un compostage réussi**

Au delà du choix du matériel, la réussite du compostage dépend du soin que vous y apporterez : pour assurer la dégradation des déchets, une bonne aération du compost par les brassages périodiques et une vérification de l'humidité sont nécessaires. Ceci demande une certaine surveillance et quelques interventions régulières. Ainsi, vous pouvez obtenir, dans des délais raisonnables, la production d'un compost de qualité. Des équipements complémentaires peuvent se révéler utiles, comme une petite poubelle de cuisine, un tamis pour affiner le compost, et éventuellement un broyeur pour réduire les tailles.

 Pour en savoir plus sur le compostage en général, n'hésitez pas à contacter l'Ademe (Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'énergie) dans votre région.

### Le compost

**Utilisation du composteur**

L'apport de produits s'effectue par la partie haute du silo (couvercle). Le compost s'extrait par les trappes de soutirage. Veillez à déposer vos déchets par couche (5 à 7 cm) dans le composteur en alternant déchets verts (azotés) et déchets bruns (carbonnés). Pour les tailles de branches, broyez les afin de mieux les éliminer. Pour améliorer la transformation mélangez régulièrement le contenu du composteur.

**Utilisation de mon compost**

Le compost jeune (moins de 3 mois) peut être utilisé en paillage en couches minces autour des arbres et entre les cultures. Il pourra être incorporé dans le sol au bout de 3 à 4 mois. Le compost mûr (de 4 à 10 mois) sera utilisé comme terreau horticole pour les plantations (en mélange environ 30% de compost) ou comme amendement pour les potagers, les plates-bandes, les haies, ... (de 1 à 5 litres par m<sup>2</sup>).

*Les composteurs en fin de vie sont des déchets qu'il faut éliminer correctement, par exemple par le biais d'une déchetterie ou de collectes d' encombrants.*

Questions	Problèmes	Actions
Odeurs nauséabondes	- Manque d'aération - Trop d'eau - Produits trop azotés	- Brasser le compost - Ajouter des matières carbonnées
Pas d'élévation de température	- Compost trop sec - Manque d'aération - Manque d'oxygène	- Arroser ou ajouter des matières humides. - Incorporer des matières vertes - Brasser, mélanger
Présence d'insectes	- Restes de repas ou fruits gâtés en surface	- Mélanger de façon à recouvrir les restes de cuisine - Ajouter des feuilles

**Je mets**

**DÉCHETS DE CUISINE**  
Restes de fruits et légumes  
Algues  
Épluchures  
Pain  
Essuie-tout  
Serviettes en papier  
Filtres à café  
Sachets de thé

**DÉCHETS DE JARDIN**  
Mauvaises herbes sans graine  
Branchages de petites tailles  
Fleurs coupées, séchées  
Feuilles  
Tonde de gazon\*  
Tailles de haies\*  
\*en quantités limitées

**AUTRES**  
Sciure de bois non traité  
Cendres de bois éteintes et sèches

**Je ne mets pas !**

**DÉCHETS DE CUISINE**  
Matières grasses  
Ecorces d'agrumes  
Coquillages  
Laitages  
Morceaux de poisson  
Huiles végétales  
Croûtes de fromage  
Déchets de viande et os

**DÉCHETS DE JARDIN**  
Feuilles vernissées (lierre, taurin...)  
Résineux (thuyas, cyprès, cupressus, aiguilles de pin...)  
Mauvaises herbes avec graines  
Plantes et végétaux traités  
Lisierons et plantes rampantes  
Gros branchages  
Plantes et fruits malades

**AUTRES**  
Journaux, magazines  
Bois de palettes, contre-plaqué  
Papiers glacés

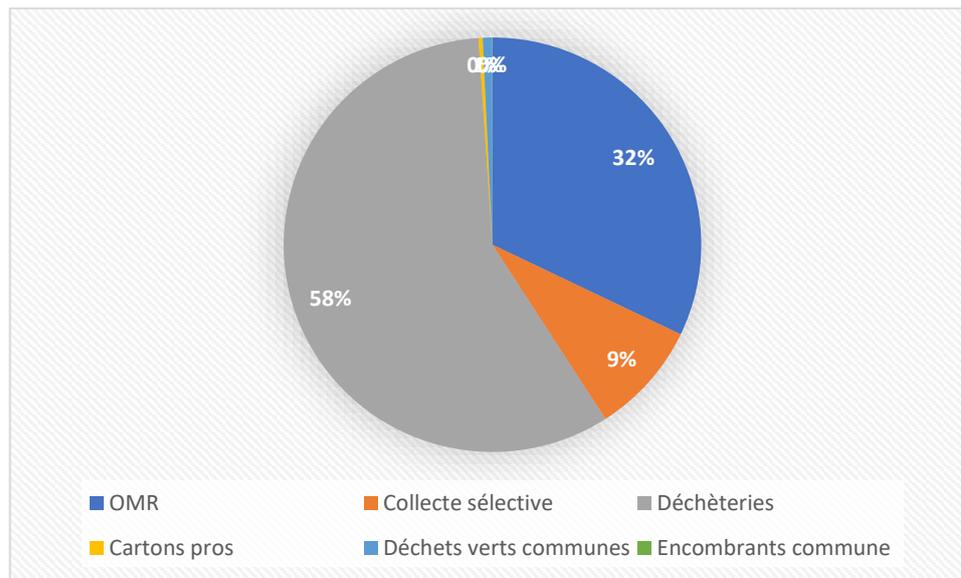
**ATTENTION**, les déchets utilisés pour fabriquer du compost ne doivent être en aucun cas des déchets médicaux tels que ponçonnets, cotons stériles, ou tout autre matériel contaminé par une plaie, blessure ou maladie... mais provenir de sources végétales telles que épluchures de légumes, herbe coupée... Éviter d'introduire dans le composteur des excréments d'animaux domestiques (fientes de volaille, litiers pour chats, etc...) et des couches salées car ils peuvent être porteurs de germes pathogènes.

## Synthèse des tonnages collectés en 2021

### Bilan des tonnages collectés

OMR :	11 805 tonnes	(11 843 tonnes en 2020)
Collecte sélective :	3 225 tonnes	(3 128 tonnes en 2020)
Déchèteries :	21 326 tonnes	(19 487 tonnes en 2020)
Collecte cartons pro. :	118 tonnes	(94 tonnes en 2020)
Collecte déchets verts :	267 tonnes	(248 tonnes en 2020)
Collecte encombrants :	7 tonnes	(7 tonnes en 2020)
<b>TOTAL :</b>	<b>36 748 tonnes</b>	<b>soit 994 kg/an/habitant</b>
	<b>(34 807 tonnes en 2020 soit 918 kg/an/habitant)</b>	

### Répartition des tonnages collectés en 2021



Les déchèteries représentent le tonnage majoritaire. La hausse constatée des DMA est due à une saison humide impliquant davantage de déchets verts que l'exercice précédent.

## Synthèse des principales prestations

Colonne1	Dépenses	Recettes	Montant	Coût à l'habitant	Tonnages	kg/hab	€/tonne
Collecte sélective	601 223,32 €	471 574,95 €	129 648,37 €	3,51 €	3224,90	87,21	40,20 €
Collecte OM	1 081 342,00 €	- €	1 081 342,00 €	29,24 €	11804,80	319,23	91,60 €
Traitement OM	1 192 178,00 €	- €	1 192 178,00 €	32,24 €	11804,80	319,23	100,99 €
Collecte et traitement OM	2 273 520,00 €	- €	2 273 520,00 €	61,48 €	11804,80	319,23	192,59 €
Déchèteries + Criel	1 394 888,56 €	249 730,00 €	1 145 158,56 €	30,97 €	21326,00	576,71	53,70 €
<b>TOTAL 2021</b>	<b>4 269 631,88 €</b>	<b>721 304,95 €</b>	<b>3 548 326,93 €</b>	<b>95,96 €</b>	<b>36355,70</b>	<b>983,14</b>	<b>97,60 €</b>
<b>TOTAL 2020</b>	<b>4 069 283,00 €</b>	<b>579 575,00 €</b>	<b>3 489 708,00 €</b>	<b>94,37 €</b>	<b>34807,00</b>	<b>941,26</b>	<b>100,26 €</b>

## VII. INDICATEURS FINANCIERS

Depuis 2020, notre service établit une matrice financière analytique type « Comptacoût »

Elle a pour objectif d'avoir :

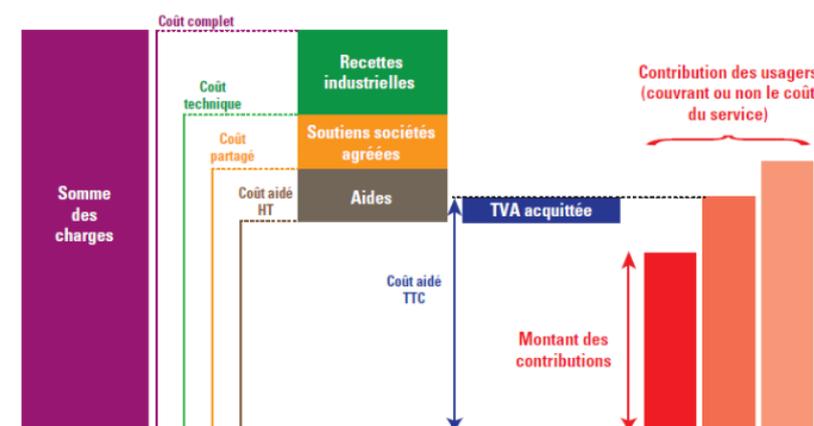
- une connaissance financière fine de notre service,
- de se comparer à d'autres collectivités de même typologie
- de communiquer aux administrés le coût du service

Les règles d'élaboration de cette matrice est identique pour toutes les collectivités.

L'investissement est compris et est amorti suivant les indications du tableau de l'ADEME.

Plusieurs types de coûts sont lisibles sur la matrice :

- le coût complet : somme des charges
- le coût technique : déduction des recettes industrielles (exemple : vente de ferraille, de papier...) sur le coût complet
- le coût partagé : déduction des soutiens des sociétés agréées (exemple : CITEO qui selon le barème F nous verse des soutiens en fonction des performances atteintes sur l'exercice précédent) sur le coût technique
- le coût aide : déduction des aides (exemple : emplois en insertion, subvention dans le cadre d'un appel à projet) sur le coût partagé



-Les différents types de coûts calculés dans la matrice (Source : ADEME)

La synthèse de la matrice est la suivante :

Tableau de synthèse	Flux de déchets										Total	
	Ordures ménagères résiduelles		Emballages verre	Papiers et emballages hors verre		Déchets en déchèterie	Déchets des professionnels	Déchets verts	Déchets des collectivités			Gestion du passif
	Ventilation par mode de collecte			Ventilation par flux de déchets			Cartons	Plateforme d'AV	Déchets en mélange	Déchets verts		
	Porte-à-porte	Apport volontaire		Emballages	Papiers							
Coût complet	1 886 689,95	331 911,84	122 606,73	472 061,53	108 695,29	1 459 922,85	19 560,14	25 192,80	11 408,62	33 418,95	10 090,28	4 481 558,98
Coût technique	1 886 392,45	331 911,84	92 737,84	343 200,53	63 436,44	1 310 160,95	6 524,16	25 192,80	11 408,62	33 418,95	10 090,28	4 114 474,86
Coût partagé	1 886 392,45	331 911,84	79 696,36	133 842,01	35 335,37	1 254 827,12	6 524,16	25 192,80	11 408,62	33 418,95	10 090,28	3 808 639,96
Coût aidé HT	1 886 392,45	306 094,43	61 917,02	116 062,67	19 713,91	1 214 729,97	6 524,16	25 192,80	11 408,62	33 418,95	10 090,28	3 691 545,26
TVA acquittée	181 408,56	28 241,79	5 124,59	23 983,61	4 502,28	81 261,40	1 057,97	2 266,66	465,83	1 807,09	41,85	330 161,63
Coût aidé TTC	2 067 801,01	334 336,22	67 041,61	140 046,28	24 216,19	1 295 991,37	7 582,13	27 459,46	11 874,45	35 226,04	10 132,13	4 021 706,89
Financement déchets												3 191 290,50

La couverture du service est assurée de la manière suivante (pour les dépenses en TTC) :

Source de recettes	Montant en € TTC	% Couverture
TEOM Pros	3 191 290 €	67,88%
Soutiens	305 834 €	6,51%
Produits	367 084 €	7,81%
Aide	117 094 €	2,49%
Budget général	719 800 €	15,31%

Le taux de la TEOM pour l'année 2021 était de 8 %

2021		Montant TTC
Depense de fonctionnement		4 559 301 €
Recette de fonctionnement	-	3 864 209 €
Solde de fonctionnement		695 092 €
Dépense d'investissement		141 802 €
Recette d'investissement	-	117 094 €
Solde d'investissement		24 708 €
Solde total		719 800 €

Le solde à charge du budget général sur les dépenses en TTC est donc de 720 000 €.

## VIII. PERSPECTIVES

L'objectif principal pour l'année 2022 est de limiter la hausse des coûts des déchets et d'optimiser le service rendu à la population.

Les principales perspectives pour l'année 2022 sont les suivantes :

- Mise en place et suivi du nouveau marché de collecte et traitement des DMA notifié au trimestre 4 2021
- Poursuite de l'installation **de conteneurs enterrés**,
- Etude pour l'avenir de la déchèterie du Tréport,
- Poursuite de l'opération de **compostage individuel** et étude sur le compostage collectif,
- Poursuite des actions en matière de tri des déchets et de prévention de la production de déchets (projet commune éco-exemplaire),
- **Application du PLPDMA** (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés)
- Etude pour l'utilisation d'instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets (redevance spéciale)
- Développement d'actions de sensibilisation ou d'incitation en direction des usagers en faveur du tri et de la réduction de la production de déchets
- Lancement de nouveaux marchés (exploitation des déchèteries, fourniture de bacs...)

### TOUS LES EMBALLAGES PLASTIQUES

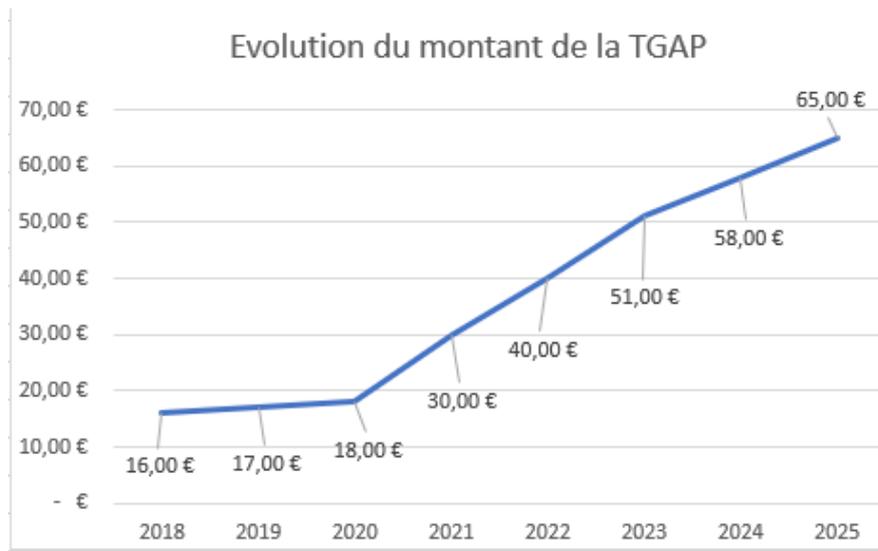


**Nouveaux plastiques acceptés dans le cadre de l'extension des consignes de tri des emballages plastique**

## Et à l'avenir....

### ZOOM SUR L'EVOLUTION DE LA TGAP POUR LES ANNEES A VENIR

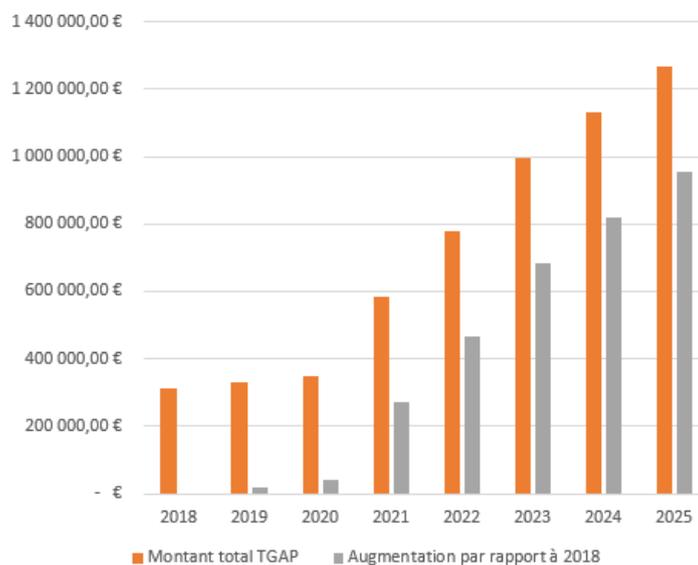
La **TGAP** (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) s'applique sur chaque tonne d'ordures ménagères et d'encombrants enfouis. Son montant va fortement augmenter dans les années à venir pour **passer de 18 € HT en 2019 à 65 € HT en 2025** comme le montre le graphique ci-dessous :



A tonnages équivalents, cela veut donc dire que la CCVS sera très impactée par cette évolution des tarifs de la TGAP.

Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Montant total TGAP</b>	311 819,20 €	331 307,90 €	350 796,60 €	584 661,00 €	779 548,00 €	993 923,70 €	1 130 344,60 €	1 266 765,50 €
<b>Augmentation par rapport à 2018</b>		19 488,70 €	38 977,40 €	272 841,80 €	467 728,80 €	682 104,50 €	818 525,40 €	954 946,30 €

Par exemple, en 2025, si les tonnages sont équivalents à ceux de l'année 2021, la hausse de la TGAP sera environ de + 680 000 € TTC



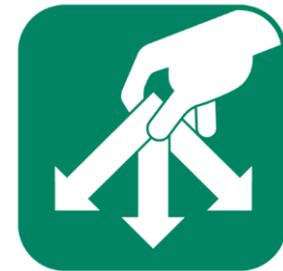
**Il est évident que faire le tri des déchets limitera la hausse de la taxe des ordures ménagères et aura un impact sur notre environnement.**



**OMR : 210 €/tonne**



**Tri sélectif : 71 €/t**



**Déchèterie**

**Déchèteries : 93 €/tonne**

### **Trions Plus et Trions Mieux !!!**

Quelques exemple :

- La bouteille de verre déposée dans les ordures ménagères coutera 210 €/tonne alors que dans le conteneur vert 38 €/tonne et sera valorisée.
- Le pull déposé dans les ordures ménagères coutera 210 €/tonne alors que dans le conteneur textile 0 € et sera valorisé.

**NON**



**OUI**



**NON**



**OUI**



**210€**



**38€**



**210€**



**0€**



Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

ID : 076-247600588-20220628-20220628\_2-DE



12 avenue Jacques Anquetil • 76260 EU  
tél. 02 27 28 20 87